# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 mars 2022

**Le ministère recrute 200 inspecteurs du travail par voie de concours**

**Les inscriptions pour les concours 2022 de l’inspection du travail sont fixées du 1er mars au 1er avril. 200 postes sont ouverts au concours cette année par le ministère du Travail. Par ailleurs, 65 postes seront également proposés dans le cadre de détachements inter-administratifs.**

**Formation rémunérée**. Dans une volonté de diversifier les profils, plusieurs voies de concours sont organisées :

* Concours externe : pour les titulaires d’un diplôme de niveau II (Bac +3) au moins, notamment dans les filières juridiques ou scientifiques ;
* Concours interne : pour les fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre années d’ancienneté ;
* 3ème concours : pour les personnes justifiant de huit années de mandat syndical ou électif ou d’activité professionnelle ;

Il n’y a pas de limite d’âge pour s’y présenter.

Les épreuves écrites du concours se dérouleront en juin 2022 et les épreuves orales auront lieu d’octobre à novembre 2022. Les lauréats bénéficient d’une formation de 18 mois, en alternance et rémunérée, à l’Institut National du Travail, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), à l’ouest de Lyon.

À noter que l’INTEFP organisera deux sessions d’information via visioconférence le mardi 9 mars à partir de 18h et le lundi 14 mars à partir de 16h.

**Au contact.** Catégorie A de la fonction publique, les inspectrices et inspecteurs du travail veillent à l’application de la législation du travail par le contrôle en entreprise et par le conseil aux acteurs du monde du travail. Ils mettent en œuvre les politiques en faveur du travail, de l’emploi et de l’insertion professionnelle.

Au cœur des relations sociales, ils interviennent auprès des employeurs et des salariés, sur des sujets liés aux relations professionnelles individuelles et collectives et aux conditions de travail.

Outre la santé et la sécurité des travailleurs, les inspectrices et inspecteurs du travail agissent pour le respect des droits fondamentaux des salariés et contribuent à la lutte contre le travail illégal et contre les formes graves d’exploitation par le travail.

Ils agissent également en faveur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, contre toutes les formes de discrimination au travail, et veillent à la bonne marche du dialogue social dans l’entreprise.

Les inspectrices et inspecteurs du travail disposent de pouvoirs d’enquête et de moyens d’action étendus. Ils exercent un métier de terrain qui implique de comprendre l’entreprise dans sa globalité, et sont l’interlocuteur de l’employeur, des salariés, des représentants du personnel et de très nombreux acteurs.

Pour toutes ces raisons, l’inspectrice ou l’inspecteur du travail doit être curieux, doté du sens du dialogue et de l’écoute et être en capacité de réagir et de décider face à des risques graves ou portant atteinte à des droits fondamentaux.

Toutes les informations utiles et les liens vers les visioconférences de présentation de la formation sont à retrouver sur : [travail-emploi.gouv.fr > metiers-et-concours > devenez-inspecteur-du-travail](https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/devenir-inspecteur-du-travail/devenez-inspecteur-du-travail)

**Direction générale du travail**

**Contact Presse :** Inès Razgallah

06 59 35 96 94 / ines.razgallah@travail.gouv.fr